Une image contenant texte, dessin au trait

Description générée automatiquement**POUR S’INCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES :**

Vous pouvez le faire à tout moment de l’année

et au plus tard, le 6è vendredi précédant un scrutin.

***Pour le scrutin des 10 et 24 avril 2022,***

***Election présidentielle***

Vous pouvez :

* Vous inscrire en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) JUSQU’AU 02 MARS 2022
* Vous rendre à la mairie de votre domicile JUSQU’AU 04 MARS 2022 (ou par courrier -cachet de la poste faisant foi).

Muni(e) :

* d’un justificatif de domicile de moins de 3 mois, à votre nom et prénom.
* d’une carte d’identité ou passeport en cours de validité.

Pour toute difficulté ou en cas de situation particulière, n’hésitez pas à contacter la mairie de votre domicile.